

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACQUISITION DE  
MATERIEL POUR CLOTURER LE SQUARE DE LA MAIRIE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de clôturer le square de la mairie ;

Vu la proposition reçue par la société PROLIANS BOSSU CHEVALIER, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société PROLIANS BOSSU CHEVALIER (7 rue de Sévigné – 59100 ROUBAIX) un devis relatif à l'acquisition de matériel pour clôturer le square de la mairie, pour un montant total de 1.412.28€ TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 06 mars 2026

**DEC2026\_042**

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

